



**LA RÉGION GRAND EST
SE MOBILISE
POUR L'ÉGALITÉ DES CHANCES**

DEFI
Jeunesse
Epanouie

La Région
Grand Est

ALSACE
CHAMPAGNE-ARDENNE
LORRAINE

L'INTERNAT À 1€ PAR MOIS POUR LES LYCÉENS SCOLARISÉS DANS LES LYCÉES PUBLICS DU GRAND EST

➤ Pour qui ?

Tous les élèves pré-baccalauréat scolarisés dans les lycées publics du Grand Est, EREA ou ERPD publics inscrits à l'internat.

Ne sont pas concernés : Les internes post-baccalauréat (BTS, CPGE, licence professionnelle...), les apprentis, les collégiens, les lycéens de lycées privés, les étudiants et autres apprenants hébergés dans un lycée.

➤ Sous quelles conditions ?

L'aide de la Région est allouée sans conditions de ressources.

Les élèves doivent avoir la qualité d'interne (l'aide ne s'applique pas aux nuitées exceptionnelles).

➤ Comment ça marche ?

Aucune démarche à faire. **La Région Grand Est prend en charge le montant de la nuitée.** Les repas et les petits-déjeuners restent à la charge de la famille.

Les internes aidés doivent s'acquitter d'un ticket modérateur forfaitaire d'accès à l'internat de 10 € par an, payable en une seule fois à l'entrée à l'internat. Cette somme n'est pas remboursable en cas de démission, déménagement, exclusion...



UNE AIDE DE 0,80 € PAR REPAS POUR LES LYCÉENS

➤ Pour qui ?

Les élèves non boursiers régulièrement inscrits à la demi-pension ou à l'internat, quel que soit le forfait.

Sont concernés tous les élèves scolarisés dans un lycée en formation pré baccalauréat (lycéens, 3^e Prépa Métiers des lycées professionnels, 4^e et 3^e des lycées agricoles, apprenants des EREA et de l'ERPD).

Les repas pris occasionnellement (au ticket) sont exclus du dispositif.

Ne bénéficient pas de l'aide à la restauration scolaire : les élèves inscrits en post bac (BTS, CPGE, licence professionnelle), les apprentis, les collégiens.

➤ Quel est le montant de l'aide de la Région ?

0,80 € par repas.

Pour les internes : 0,80 € pour le repas du midi et 0,80 € pour le repas du soir.

➤ Sous quelles conditions ?

Cette aide est allouée sous conditions de ressources de la famille. Elle s'adresse aux élèves non boursiers. L'aide accordée dépend également du nombre d'enfants.

Pour la rentrée 2023, le revenu fiscal 2023 ne doit pas dépasser :

25 775 € pour 1 enfant, 31 723 € pour 2 enfants et 37 671 € pour 3 enfants

(ajouter 5 948 € par enfant à partir du 4^e enfant)

➤ Comment et quand faire ma demande d'aide ?

Connectez-vous sur votre compte ENT ou directement à l'adresse :

<https://arrs-grandest.monbureaunumerique.fr>

A partir de fin septembre, renseignez le formulaire en ligne (rubrique «ARRS» dans le menu e-services à gauche de l'écran)

Renseignez votre identifiant fiscal ou scannez ou photographiez vos justificatifs spécifiques si vous êtes concerné par une situation particulière ou que vous ne disposez pas d'avis d'imposition.

➤ Et après ?

Sous réserve de satisfaire aux conditions d'éligibilité, votre demande sera transmise au gestionnaire de votre établissement et aux services de la Région Grand Est.

Elle ne pourra être étudiée avant la décision d'octroi ou non des bourses d'Etat, soit aux alentours de mi-novembre.

Vous recevrez alors un courriel vous informant soit d'une demande de pièce complémentaire, soit d'un avis favorable, soit d'un avis de rejet.

L'aide régionale vient en **déduction du montant facturé** par les services d'intendance des établissements, elle ne vous sera pas versée directement.



Pour toute question, contactez le gestionnaire de votre établissement.

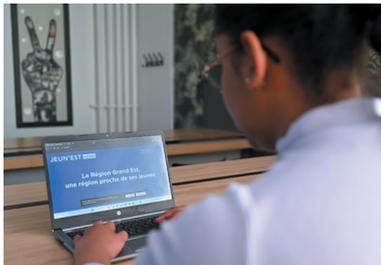
LYCÉE 4.0

Assurer l'égalité des chances et favoriser la réussite scolaire

La Région Grand Est souhaite offrir à tous les élèves les mêmes chances de réussite. Pionnière dans le dispositif du Lycée 4.0, elle a inspiré d'autres Régions françaises. Avec le Lycée 4.0, la Région Grand Est a fait le choix d'offrir à chaque lycéen du territoire un ordinateur portable.

64 000 ordinateurs seront distribués du 1er au 26 septembre prochain. Depuis le début de l'opération menée en lien avec l'Education Nationale, 385 000 ordinateurs ont ainsi été distribués.

De manière complémentaire, la Région Grand Est fournit également aux lycéens près de **8 500 manuels** et ressources numériques disponibles en ligne, correspondant à leurs filières. La Région reconduit, à la rentrée de septembre 2023, **la fourniture gratuite des manuels numériques pour l'ensemble des lycéens du Grand Est, à hauteur d'environ 1,2 million de licences par an.**



La Région Grand Est engage ainsi **37 millions d'euros** chaque année pour cette politique qui met le numérique au service de l'égalité des chances.

UNE AIDE AU TRANSPORT

La Région Grand Est transporte tout au long de l'année près de **62 600 lycéens** vers leurs établissements scolaires. Dans la mesure où ils répondent aux exigences du règlement de transport scolaire de la Région, **ils bénéficient d'un tarif de 94 €/an soit 0,27€/trajet, représentant moins de 10% du coût réel du transport**, la différence étant prise en charge par la Région.

Nouveauté pour la rentrée 2023 sur les réseaux de l'Aube, des Ardennes, de la Marne, de la Haute-Marne, de la Meurthe-et-Moselle et du Haut-Rhin ! Pour 1€ de plus par an, ils bénéficient également de la libre circulation sur le réseau de cars Fluo Grand Est et d'une réduction de 50% sur les tickets unitaires TER Fluo (trains et cars SNCF).

En l'absence totale ou partielle d'une offre de transport scolaire régional, les élèves répondant au statut d'ayant-droit peuvent bénéficier du versement d'une Allocation Familiale de Transport. Cette allocation, versée à la famille en fin d'année scolaire, est de **480 €** en cas d'offre partielle et **960 €** en cas d'absence totale d'offre.

Enfin, pour faciliter l'accès au transport scolaire, une Allocation Annuelle d'Approche de **243 €** par an peut être versée si le domicile de l'élève est situé à plus de 2 km du point d'arrêt le plus proche.

POUR TOUT RENSEIGNEMENT, consultez le site www.fluo.eu ou contactez le service transport de la Maison de la Région la plus proche.

La Région
Grand Est

ALSACE
CHAMPAGNE-ARDENNE
LORRAINE

Siège du Conseil régional
1 place Adrien Zeller
BP 91006
67070 Strasbourg Cedex
+33 (0)3 88 15 68 67

Hôtel de Région
5 rue de Jéricho
CS70441
51037 Châlons-en-Champagne Cedex
+33 (0)3 26 70 31 31

Hôtel de Région
place Gabriel Hacquard
CS 81004
57036 Metz Cedex 01
+33 (0)3 87 33 60 00



www.grandest.fr